

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Allaiter si on veut, quand on veut, où on peut

Initiant-e(-s) : Agathe Sidorenko

Le postulat propose de soutenir les mères qui font le choix d'allaiter et de tirer leur lait en mettant à disposition des salles d'allaitement et en les visibilisant dans l'espace public.

L'allaitement maternel doit rester un choix qui appartient uniquement aux mères. Cependant si l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande un allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois, puis la poursuite de l'allaitement avec des aliments complémentaires appropriés jusqu'à 2 ans ou plus, dans les faits, cela relève parfois d'une mission impossible. Le congé maternité est loin de couvrir cette période, et ceci malgré le mois supplémentaire pour l'allaitement offert par certains·e·s employeur·euse·s.

Beaucoup de mères lorsqu'elles reprennent le travail relèvent que la poursuite de l'allaitement est alors un défi qui demande une persévérance énorme. Si cela est inscrit dans la loi que la place de travail doit offrir les conditions permettant la poursuite de l'allaitement avec une salle adaptée pour tirer son lait ou allaiter, la mise à disposition d'un frigo (pour maintenir le lait tiré au frais et assurer sa bonne conservation) et un temps de travail aménagé, force est de constater que pour certains lieux de travail les conditions restent précaires et cela ne prend pas en compte toutes les professions qui n'ont pas de lieu fixe, les temps partiels repartis sur plusieurs espaces, les professions itinérantes ainsi que toutes les mères qui se trouvent en ville pour des raisons professionnelles sans pour autant y avoir un bureau.

Si l'allaitement est un choix, beaucoup de mères y renoncent à la reprise du travail face aux difficultés que cela représente comme tirer son lait dans des toilettes ou les transports, sans le confort et l'hygiène que cette activité demande.

Au-delà de la reprise du travail, il y a aussi la reprise de la vie sociale et de la vie tout court qui amènent les mères hors de l'espace domestique et à la recherche d'un endroit où tirer leur lait ou allaiter.

S'il est autorisé d'allaiter dans l'espace public, certaines l'évitent pour toutes sortes de raisons: pudeur, crainte des remarques, bébé facilement dissipé, allaitement difficile... Et concernant le fait de tirer son lait, il est rare de trouver un accès à une prise pour brancher le tire lait et l'envie de sortir tout son attirail en public.

Le présent postulat propose donc de faciliter la vie des mères allaitantes et tireuses en mettant à disposition d'avantage de salles d'allaitement avec tout le confort nécessaire, dont les salles de l'administration communal si cela est possible, comme c'est le cas dans la ville de Berne, ainsi qu'une meilleure visibilité de celles-ci.

Une application et un site nommé [Mamamap](#) répertorie dans plusieurs villes de Suisse, dont Lausanne, les espaces « allaitement-friendly » mais tout le monde n'en a pas connaissance et on peut se retrouver sans batterie au moment de la recherche d'un lieu sûr avec les seins qui tirent ou un bébé en larme, ce qui rend la situation

Conseil communal de Lausanne

vraiment rude. Le bureau des familles propose également un espace dévolu à l'allaitement ce qui est formidable mais il faut en avoir connaissance, l'accès est limité par les horaires (fermé entre 11h 30 et 13h 30) et pour y accéder il faut passer par plusieurs accueils pas toujours occupés afin de renseigner les personnes qui le cherchent car il n'est pas vraiment indiqué. Pour pallier à cela le présent postulat propose également de visibiliser ces espaces à l'aide de pictogramme visible et facilement identifiable.

En 2017, un postulat très proche de celui-ci avait été déposé par Alice Genoud et la réponse qui lui a succédé dans un rapport de préavis sur les intentions municipales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'administration lausannoise avait été jugée tout à fait satisfaisante. Cependant presque dix ans plus tard on constate que si des espaces supplémentaires ont été mis à disposition, ils ne sont pas assez visibles et une plus grande communication à leurs sujets seraient nécessaire, à l'aide de flyer disponible dans plusieurs langues par exemple, car la postulante adresse exactement la même demande à la municipalité en 2026. En décembre 2025, le fauteuil destiné à l'allaitement mis à disposition au bureau des familles n'avaient été utilisé qu'un dizaine de fois. Cet usage restreint n'est certainement pas la preuve d'un manque de besoin mais de la nécessité d'accompagner ces espaces de communication visible et accessible.

La postulante profite également de l'occasion de ce dépôt pour suggérer à la Municipalité d'accompagner les conseillères communales lorsqu'elles reprennent leurs activités parlementaires en leur mettant à disposition une salle où tirer leur lait ou allaiter leurs enfants munie d'un écran leur permettant de suivre les débats ainsi que la possibilité de voter le cas échéant, ainsi que la mise à disposition d'un frigo.

Conclusions :

1. Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de proposer d'avantage de salles d'allaitement à disposition du public, ainsi qu'une campagne d'information claire et large à leurs sujet.
2. Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre à disposition des conseillères communales un dispositif adéquat afin de pouvoir reprendre leurs activités plénières tout en poursuivant leur allaitement.

Lausanne, le 9 juin 2026

Laisser vide

Signataire(s) :

Agathe Sidorenko

Virginie Kyriakopoulos

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.